

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 septembre 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 septembre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

Etaient présents : I. LARDIN J.P. MARTIN R. VOIZEUX
 G. CASTENETTO J.P. MUGNIER G. VILLEMIN
 F. LAUNOIS F. BOUARD S. DOLEGEAL
 H. KWASIAK M. PARISEL

Etaient absents : M. KHOURI

Etaient excusés : S. GALDO
 A. LASSERTEUX a donné pouvoir à R. VOIZEUX
 R. LEMOINE a donné pouvoir à I. LARDIN

Secrétaire de séance : G. CASTENETTO

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 JUIN 2023

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 57

Le référentiel M57 est étendu à toutes les collectivités, les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories des collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024 en remplacement de la nomenclature M14.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

GROUPAMA : REMBOURSEMENT SINISTRE

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'encaisser un chèque de 361.84 € correspondant au sinistre concernant le filet pare ballon, abimé lors du coup de vent localisé sur la commune le 23 octobre 2022.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ENGIE : REMBOURSEMENT

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'encaisser un chèque de 360.41 € correspondant à un remboursement d'Engie pour le complexe sportif.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

NEXECUR : REMBOURSEMENT

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'encaisser un chèque de 216 € correspondant à un remboursement de facture « trop payé ».

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

DELIBERATION MODIFICATIVE POUR TRANSFERTS BUDGETAIRES

Afin de pouvoir mandater les factures en cours et suite à la demande de la trésorerie de changement de chapitre, une modification budgétaire est nécessaire.

Mme le Maire sollicite l'autorisation de transférer la somme de 53088€ du compte 6558 vers le chapitre 11, au compte 62876.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, pour le transfert de crédit.

ACHAT PARCELLE ZM 241 AU LOTISSEMENT DE L'EUROPE

Mme le Maire sollicite l'autorisation de mandater la SCP GUICHARD DOUCHE D'AUZERS CHEVALLET ET GAIRE à rédiger l'acte de vente et d'autoriser Mme le Maire à signer cet acte.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION DES SOLS

Le service urbanisme nous a fait part que la délibération du droit de préemption des sols, qui a été prise en 1989 lors de l'établissement du POS (plan d'occupation des sols) est caduque depuis la mise en place du PLU (plan local d'urbanisme).

Afin de régulariser administrativement cette situation, Mme le Maire sollicite l'autorisation de reprendre une délibération, instituant le droit de préemption urbain sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Le conseil municipal prend acte des décisions de Mme le Maire de ne pas préempter les biens immobiliers suivants :

- AB 425 , 10 rue de Lorraine
- AB 400 / AB 637 , 1 rue de Lorraine
- AB 389 / AB 390 /AB 446 , 1 rue d'Alsace
- AB 464 / AB 461 / AB 463 / AB 460, 28 rue de Bourgogne
- AB 263/ AB 517 , 7 rue de Provence
- ZI 85, 15 lotissement Prés Louis

MISE EN PLACE D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

Mme le Maire informe le conseil municipal de l'obligation d'avoir un référent déontologue pour les élus, pour prémunir des risques juridiques concernant les conflits d'intérêts : conseils sur les mesures à prendre et les comportements à adopter.

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'adhérer à la convention proposée par le centre de gestion 52 , pour assurer cette mission de déontologie et de signer ladite convention (coût mutualisé par dossier).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

MISE EN PLACE D'UN MEDIATEUR

Mme le Maire informe de la mission de médiation proposée par le centre de gestion 52 donnant la possibilité pour les employeurs comme pour les agents, d'entrer en médiation en cas de conflits.

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'adhérer et de signer la convention avec le centre de gestion 52.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

ACHAT DE 3 PARCELLES DE BOIS

Mme le Maire propose d'acheter les 3 parcelles de bois suivantes, appartenant à Mme Overney et cadastrées :

- D 101 , d'une surface de 935 m²
- D 444 , d'une surface 24570 m²
- ZD 15 , d'une surface 9090 m²,

pour un montant de 2450 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Par procuration, Mme Armelle LASSERTEUX a fait savoir qu'elle ne prend part ni au débat, ni au vote à ce sujet.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour leur mobilisation lors du weekend de la fête et de la brocante.

Le comité des fêtes tiendra son assemblée générale, mardi 10 octobre à 18h30 à la mairie.

Recensement : La commune sera recensée du 18 janvier au 17 février 2024. Mme le Maire fera un point plus précis sur l'organisation lors du prochain conseil municipal.

SDED 52 : mise en place d'une application simple et rapide qui permet d'accéder aux services du SDED : infos sur les jours de collecte, horaires des déchetteries, bornes de recharge électrique...

Les travaux de fin d'enfouissement des réseaux de la rue de Bourgogne et de la rue de Lorraine vont commencer dans 2 semaines. ceux de la toiture de l'église en novembre.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 heures 55.